

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**



126^e séance – jeudi, 5 février 2015

Salle des Comités, 2^e étage – 18 h
Maison du citoyen – 25, rue Laurier



Procès-verbal

Membres

Mme Denise Laferrière, présidente, conseillère district de Hull-Wright (8)
M. Mike Duggan, conseiller district de Lucerne (2)
M. Cédric Tessier, conseiller district de Limbour (9)
Mme Geneviève Michon, ABV des 7
M. François Charron-Doucet, citoyen
M. Benoît Delage, CREDDO
M. Vincent Loïselle, citoyen
M. Luc Douaire, citoyen
M. Jean-Marie Bergeron, citoyen
M. Yan Thibeault, citoyen

Secrétaire

Mme Jacinthe Grégoire, coordonnatrice de projets en environnement, Service de l'environnement

Ressources internes

M. André Turgeon, directeur du Service de l'environnement
Mme Iblis Le Guen, coordonnatrice de la Politique environnementale, Service de l'environnement
M. Dave Cassivi, chargé de projet aménagement et environnement, Service de l'urbanisme

Membres absents

M. Félix Laliberté, Commission jeunesse
Mme Lise Poulin, citoyenne

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier

PRÉSIDENT

SECRETÉAIRE

1. Mot de bienvenue

Mme Laferrière souhaite la bienvenue aux membres présents et invite chacun à se présenter.

2. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Mme Laferrière constate les présences. La réunion débute à 18 h 02.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant, proposé par M. Tessier et appuyé par Mme Geneviève Michon, est adopté :

1. Mot de bienvenue, constatations des présences et ouverture de la réunion
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014
4. Signature du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014
5. Sujets à traiter selon les grandes orientations de la politique environnementale
 - a) *Présentation du projet Petits gestes Grands résultats – Sébastien Roy*
 - b) *Présentation du calendrier de travail 2015 – Iblis Le Guen*
 - c) *Bilan des réalisations du plan d'action de la Politique environnementale (année 1) – Iblis Le Guen*
 - d) *Révision du Fonds vert – Jacinthe Grégoire*

6. Varia

- a) Départ de Jean-Marie Bergeron

7. Levée de l'assemblée

8. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014

Mme Geneviève Michon demande de préciser le prénom des deux personnes ayant le nom de famille Michon afin de clarifier qui a dit quoi dans le procès-verbal. L'adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014 est proposée par M. Charron et appuyée par Mme Geneviève Michon.

9. Signature du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014 est signé par Mme Laferrière.

10. Suivi du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014

Aucun suivi nécessaire.

11. Sujets à traiter selon les grandes orientations de la politique environnementale

- a) *Présentation du projet Petits gestes Grands résultats – Sébastien Roy*

Monsieur Roy, un enseignant de la Polyvalente de l'Érablière débute sa présentation en expliquant l'origine du mouvement Petits gestes Grands résultats (PGGR). Le but de ce mouvement est de changer les mentalités de façon concrète en ramassant 2 déchets par jour. Quelques activités sont organisées par le mouvement telles qu'un Flash-ramasse sur l'heure du dîner, une opération Coup de balais (grand nettoyage des alentours), une campagne de sensibilisation et du bénévolat lors de l'évènement Gatineau Loppet. Les jeunes impliqués dans le comité PGGR font des présentations dans les écoles de la région.

Ce mouvement est une initiative locale qui commence à se disperser en Outaouais, à d'autres régions du Québec et dans d'autres pays. Sur le site web de PGGR, une carte du monde

indique la provenance des membres. Les membres de la CCEDD sont cordialement invités à s'inscrire pour s'engager à ramasser deux déchets par jour.

Plusieurs répercussions du mouvement ont été observées. La quantité de déchets entourant la polyvalente et à la cafeteria a diminué au fil des années. Les élèves sont plus sensibilisés à la réduction des déchets ainsi que d'autres sujets environnementaux. PGGR devient ainsi un moteur de changement de mentalité et de comportements. L'émission de télévision *Vert d'envie* présentera un reportage sur PGGR. Aussi, une présentation sera faite prochainement à la commission jeunesse de la Ville de Gatineau.

M. Roy invite la Ville à faire preuve de leadership et à s'engager dans ce mouvement en tant que membre ou collaborateur. La Ville pourrait intégrer PGGR dans son comité prévu à l'action numéro 48 du plan d'action de la Politique environnementale, en plus d'afficher cette initiative sur les lieux publics, d'ajouter une page d'info dans le guide des activités de la Ville. La Ville pourrait aussi s'inscrire en tant que Ville et lancer le défi aux autres Villes.

Période de questions des membres

M. Tessier demande s'il serait possible d'impliquer les gens du quartier dans les condos autour de la polyvalente.

Mme Grégoire mentionne que le Grand Ménage de Gatineau comprend 3 volets, soit le scolaire, le communautaire et le municipal. Les écoles sont invitées à participer au volet scolaire. Les organismes et associations sont invités à organiser leur propre nettoyage à la date de leur choix. Les citoyens sont invités à participer à une corvée de nettoyage dans les parcs municipaux et rives des cours d'eau. L'association des citoyens de Limbour participe chaque année au volet communautaire. Un nettoyage du quartier Limbour est donc organisé en plus du nettoyage fait par les élèves de l'école.

M. Duggan demande si PGGR va présenter dans les commissions scolaires. M. Roy répond que les présentations se font dans les écoles, mais que la commission scolaire supporte d'une certaine façon le projet.

M. Duggan demande si Enviro Éduc-Action collabore avec eux. M. Roy répond que la Polyvalente de l'érablière est membre des écoles éco-citoyennes et qu'ils bénéficient ainsi d'une certaine aide. Par contre, cet organisme ne publicise pas le mouvement auprès des autres écoles.

M. Loiselle remercie M. Roy pour la belle présentation et demande comment la Ville pourrait supporter financièrement ce mouvement? Mme Laferrière rappelle que la priorité sera sur la performance du recyclage et qu'actuellement la Ville performe bien au niveau résidentiel, mais qu'il faudra inciter les ICI (telles les écoles) à mieux recycler. M. Roy mentionne que PGGR permet aussi de sensibiliser au recyclage.

M. Thibeault demande si les produits de promotion sont faits à partir de matière recyclée? M. Roy dit que non et qu'en fait il est difficile d'avoir un produit qui doit aller au lave-vaisselle et qui soit durable.

Il est suggéré que la Ville devienne membre de PGGR. Tous les membres sont d'accord alors Mme Laferrière conclut que la CCEDD recommande que la Ville devienne membre.

Il est proposé par Mme Laferrière et appuyé par Monsieur Tessier:

R-CCEDD-2015-02

Que cette Commission recommande au Conseil que la Ville de Gatineau devienne membre du mouvement Petits gestes, Grands résultats (PGGR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Présentation du calendrier de travail 2015 – Iblis Le Guen

Mme Le Guen présente le calendrier et précise que l'avenir de la CCEDD sera décidé dans le cadre de la révision des comités. Il se pourrait qu'au cours de l'année, le mandat de cette commission soit modifié. Le calendrier 2015 est présenté aux membres sous toutes réserves des décisions du conseil municipal concernant les commissions et les comités.

Période de questions

Un citoyen demande d'avoir accès au calendrier et que les organismes soient invités à présenter à la CCEDD afin que tous les membres puissent les connaître.

Mme Le Guen acquiesce à cette demande.

c) Bilan des réalisations du plan d'action de la Politique environnementale (année 1) – Iblis Le Guen

Mme Le Guen rappelle brièvement les grands principes du plan d'action 2014-2018. Ensuite, elle présente l'état d'avancement des actions prévues en 2014. Sous le thème de l'eau, le soutien des OBV a été mis en place et le projet de captation eaux de ruissellement a été mis en œuvre. La recherche de solution en viabilité hivernale se poursuit.

Sous le thème de l'air, le soutien de MOBI-O et la sensibilisation au transport actif ont été réalisés. Le plan de déplacement des employés a été révisé et adopté. Le bilan des émissions des GES 2013 a été fait et le Plan de Réduction des émissions de GES a été déposé au MDDELCC.

Concernant le thème du sol, deux actions ont été réalisées, soient l'établissement d'un partenariat avec la CBIO pour créer une vitrine sur l'agriculture de proximité et le financement de projet en agriculture urbaine via le Fonds vert.

Dans la catégorie biodiversité, la stratégie de gestion de l'agrile du frêne a été mise en œuvre, de même que la plantation et la donation d'arbres. Une étude de caractérisations du lac Beauchamp et diverses plantations en bandes riveraines ont été réalisées.

Sous le thème de l'énergie, la Ville a mérité une 13^e position sur 35 dans le Town Hall Challenge. La réflexion sur la performance énergétique de la Ville a été faite en collaboration avec d'autres services de la Ville. Des discussions ont été entamées avec le Service des infrastructures concernant l'utilisation du bois local.

Concernant le thème de la qualité de vie, une augmentation de 30 % du nombre de participants au Grand Ménage de Gatineau a été atteinte, dépassant l'objectif qui avait été fixé à 25 %. Les projets pilotes de lutte à l'herbe à poux et d'effarouchement des bernaches ont été réalisés. Un inventaire des plantes nuisibles a été fait en collaboration avec les horticulteurs de la Ville.

Dans la catégorie des matières résiduelles, l'action de réviser le plan de gestion des matières résiduelles est en cours de réalisation.

Pour les actions transversales, les activités de sensibilisation, d'éducation et d'information des citoyens ont été déployées. Un contrat a été octroyé pour la conception de programme visant à favoriser l'engagement citoyen. La patrouille environnementale a réalisé trois projets spéciaux et rencontré plus de 7 000 citoyens.

Les actions prévues en 2015 consisteront à :

- Engager une nouvelle ressource pour élaborer et réaliser le plan de gestion de l'eau
- Définir et réaliser un projet exemplaire pour la gestion des eaux de ruissellement
- Développer un outil d'aide à la décision valorisant une hiérarchie de réductions des émissions des GES
- Mettre à jour l'inventaire des GES et valider les mesures de réduction
- Faire le lancement du plan de déplacement des employés
- Évaluer la pertinence d'implanter un réseau de bornes électriques dans les bâtiments publics
- Développer le plan de gestion environnementale du lac Beauchamp
- Adopter une directive municipale incitant les nouvelles constructions ou rénovations à intégrer des principes écologiques
- Développer et mettre en valeur un cadre de gestion des pesticides
- Adopter le nouveau plan de gestion des matières résiduelles

Période de questions des membres

M. Tessier : Concernant la viabilité hivernale, qu'advient-il du projet de marais de filtration ? Mme Le Guen mentionne que l'équipe de la viabilité hivernale se concentre sur certains aspects de la problématique jugés prioritaires. Une réflexion et une analyse plus approfondies seront nécessaires pour évaluer cette option.

M. Tessier mentionne que ce fut une bonne idée de donner les arbres des conseillers au citoyen. Il ajoute aussi, que le projet pilote de l'herbe à poux réalisé en 2014 avait été un beau succès et qu'il souhaite voir plus de ce genre de projet. Mme Grégoire mentionne que le projet pilote de l'herbe à poux se poursuivra cet été et que la Direction de la santé publique va collaborer au projet.

M. Loiselle félicite l'équipe de la Politique environnementale pour ses accomplissements. Il suggère de faire connaître les réalisations dans les espaces publics et à d'autres endroits dans la Ville. Mme Laferrière suggère de le faire dans les centres de services.

d) Révision du Fonds vert – Jacinthe Grégoire

Mme Grégoire rappelle que le concours 2015 est déjà lancé et que la date limite pour soumettre une demande est le 27 février. Une rencontre d'information se fera le 12 février à 10 h à la salle Mont-Bleu de la Maison du citoyen. Cette rencontre permettra de soulever les points importants du cahier des normes et critères et de répondre aux questions des organismes préparant une demande.

Mme Grégoire présente les modifications à la Politique du Fonds vert. La dernière version de cette Politique est du 31 mai 2011. La composition du comité d'évaluation comprenait un ou deux représentants du Service de l'environnement, un ou deux représentants du Service de l'urbanisme et du développement durable et un représentant membre de la CCEDD. La composition du comité d'évaluation a été légèrement modifiée permettant ainsi jusqu'à trois représentants du Service de l'environnement au lieu de deux. Le nombre de représentants du Service de l'urbanisme et du développement durable a été maintenu à une ou deux personnes. En nouveauté, un représentant d'un service municipal autre que l'environnement et l'urbanisme peut siéger au comité si cela est jugé pertinent. De plus, le Service de l'environnement recommande que tous les membres du comité évaluent tous les projets. Pour ce faire, le service recommande que le membre de la CCEDD qui participe au comité de sélection ne soit pas un conseiller municipal pour éviter toute situation de conflictuelle, cette exclusion concorde avec le point 3.7.4 du code d'éthique et de déontologie

pour les membres des commissions consultatives; sont aussi exclus du comité, les membres d'organismes ayant soumis une demande au Fonds vert. Ces modifications permettront au comité une plus grande flexibilité dans sa composition selon la disponibilité des personnes tout en assurant une équité dans l'évaluation des projets. Les membres du comité doivent évaluer tous les projets, sans exception, en remplissant la grille d'évaluation prévue à cet effet.

En ajout à cette politique, il est mentionné que la Ville de Gatineau devient propriétaire du rapport d'activités et des photographies remis par l'organisme en fin de projet, ainsi qu'une diffusion des projets succès et leur contribution à la Politique environnementale est faite chaque année.

De futures modifications à la Politique du Fonds vert sont prévues, elles viseront le cadre financier et les critères d'évaluation des projets.

Des modifications ont été faites dans le cahier des Normes et Critères. Ces modifications ne seront pas présentées au conseil puisqu'il s'agit d'un document de gestion. Elles sont présentées à la CCEDD à titre d'information seulement. Les principales modifications sont l'augmentation à 20 de la portion des ressources humaines et une limite de 300 \$ pour les déplacements. Les événements peuvent être financés pour un montant limite de 15 000 \$. Les organismes peuvent soumettre plusieurs projets, mais un maximum de trois sera retenu. Des éléments ont été ajoutés dans la catégorie des coûts non admissibles tels que les taxes, les aliments et la publicité faite par l'organisme.

Période de questions des membres

M. Tessier demande pourquoi la présence de l'élu est exclue du comité et est-ce que les changements demandés pour cette nouvelle version de la politique ne vont pas nuire au processus de demande de financement déjà en cours? Mme Grégoire précise que les membres du comité doivent évaluer tous les projets afin d'avoir une équité dans l'évaluation et qu'un élu finançant un projet ne peut évaluer cette demande puisqu'il se met dans une position de conflit d'intérêts. Les changements demandés pour cette nouvelle version n'affecteront en rien le processus de demande puisqu'ils sont au niveau de la composition du comité, de la propriété du rapport final et de la diffusion des résultats des projets succès. M. Turgeon ajoute que ce sont des clarifications importantes à faire et qu'il est préférable de les faire maintenant.

Mme Geneviève Michon demande si les conseillers municipaux peuvent financer les projets? M. Turgeon explique qu'un conseiller peut financer un projet, néanmoins il doit se retirer du comité de sélection et c'est-ce qui pose problème; les projets ne sont alors pas évalués par l'ensemble des membres du comité.

Mme Geneviève Michon demande si la Ville de Gatineau devient propriétaire du produit du projet, par exemple le rapport de caractérisation d'un ruisseau? Mme Grégoire confirme que la Ville devient propriétaire du rapport d'activités seulement et non des autres documents produits.

M. Delage demande de pouvoir faire des projets sur plusieurs années. Mme Le Guen rappelle que le projet peut durer plus longtemps qu'un an, selon ce qui est spécifié dans la demande.

M. Delage propose qu'un critère de sélection soit ajouté concernant le développement économique et que le Fonds vert puisse collaborer avec le CLD. Mme Le Guen précise que le Fonds vert vise à obtenir des retombées environnementales et non créer des emplois. La question des orientations du Fonds vert sera discutée lors d'une rencontre ultérieure.

M. Tessier demande le vote sur la composition du comité tel que présenté par Mme Grégoire :

Contre	Pour	Abstention
M. Delage M. Loiselle M. Dungan M. Tessier	Mme Laferrière M. Charron	Mme. Geneviève Michon M. Douaire M. Bergeron M. Thibeault

Proposition de M. Tessier pour changer la description de la composition du comité d'évaluation :

Le comité d'évaluation est composé d'au moins quatre personnes :

- ⊙ 1 à 3 représentants du Service de l'environnement et
- ⊙ 1 à 2 représentants du Service de l'urbanisme et du développement durable et
- ⊙ 1 membre de la CCEDD (sauf les membres d'un organisme ayant soumis une demande) et
- ⊙ 0 à 1 représentant d'un autre service municipal (si pertinent)

Chaque membre doit :

- Remplir la grille d'évaluation
- Participer à la réunion

M. Tessier demande le vote sur la composition du comité modifiée.

Contre	Pour	Abstention
M. Dungan	M. Loïselle M. Delage Mme Geneviève Michon M. Douaire M. Bergeron M. Tessier Mme Laferrière M. Charron	M. Thibeault

Ces modifications seront proposées au conseil.

12. Varia

a) Départ de Jean-Marie Bergeron

Monsieur Bergeron avise la CCEDD de son départ car il quittera la région. Mme Laferrière le remercie pour ses loyaux services.

Question citoyenne

Mme Adèle Michon demande s'il est possible de savoir les étapes pour le plan d'action sur l'eau et l'échéancier?

Mme Le Guen précise que la première étape consiste à embaucher une ressource pour 1 an. Le Service de l'environnement va inviter les acteurs sur l'eau lorsque le moment sera rendu d'élaborer le plan d'action.

M. Turgeon précise que le Service des infrastructures va aussi embaucher une ressource pour élaborer un plan d'action sur les surverses pour développer la Ville.

13. Levée de l'assemblée

Mme Laferrière propose la levée de l'assemblée et est appuyée par M. Tessier.